Maître d'ouvrage



ALTITUDE LOTISSEMENT
Immeuble Magelan III
509, Contre Allée - Route de Neufchâtel
76230 ISNEAUVILLE
3 02.76.51.05.22



GÉOMÈTRE - EXPERT

Maxime Leheurteur Voie du Futur - B.P. 322 27103 VAL DE REUIL CEDEX Tel: 02 32 40 05 13

"Le Domaine des Noés" Commune du VAL DE REUIL Département de l'EURE Voie DAGOBERT



Réf. : PA 027 701 16 H 2643 M04 Surface de plancher 160 m² Permis d'aménager

PLAN DE VENTE DU LOT N°C26 Parcelle Section BT n°122

140619	Dossier n°
5/12/2018	Dressé le
140619.dwg	Nom du fichier Autocad
1/200	Echelle

LÉGENDE DU REGLEMENT GRAPHIQUE

limite foncière de l'opération	
limite de la zone bleue du PPRI	PPRI
parcelle d'habitation en lot libre (moyenne 530m²)	libre (moyenne 530m²)
parcelle d'habitation de ma	parcelle d'habitation de maison accolée (moyenne 350m²)
IMPLANTATION BATIE ———————————————————————————————————	TATION BATIE cette indication impose que la majeure partie de la façade de la construction soit obligatoirement implantée sur cette ligne. Cette disposition n'interdit pas des retraits ponctuelles liès à l'expression d'une volonté architecturale.
cette indication impose que la construc ligne, sur la limite située au nord du lot.	cette indication impose que la construction soit obligatoirement implantée sur cette ligne, sur la limite située au nord du lot.
IIIII Implantation de la façade principale // Dispositif de clôture selon détail A	Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m // Dispositif de clôture selon détail A
IIIII Implantation de la façade p // Dispositif de clôture selo	Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m // Dispositif de clôture selon détail B
IIII Implantation de la façade p	Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m // Dispositif de clôture selon détail C
Implantation de la façade p	Implantation de la façade principale en retrait dans une bande de 2 à 5m
zone d'implantation limitée à des constructions	à des constructions
zone constructible si la cor	zone constructible si la construction est édifiée en limite de propriété
zone non aedificandi	
zone de constructions com	zone de constructions comprenant un traitement de façade en bois
sens obligatoire de faîtage principal	principal
ACCÈS AUX PARCELLES PRIVÉES	Ü
✓ localisation obligatoire de l'	localisation obligatoire de l'entrée charretière (zone d'accès privatif non close)
	localisation obligatoire de l'accès véhicule au lot (accès au garage)
linéaire d'implantation de l'accès à la parcelle charretière obligatoirement	accès à la parcelle possible, sous forme d'entrée
localisation obligatoire d'un	localisation obligatoire d'un accès piéton au lot selon le dispositif spécifique
TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTI	TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVE
≤ dispositif de clôture de type 1 comprenant plantations	1 comprenant plantations
dispositif de clôture de type 2 comprenant plantations	₃ 2 comprenant plantations
dispositif de clôture de type 3	33
plantation d'une bande de vivaces obligatoire entre deux accès d'entrée charretière	vivaces obligatoire selon palette végétale, à l'interstice charretière
vert. L'aspect et la finition du n principale. TRAITEMENT PAYSAGER SPECIFIQUE	mur bahut obligatoire Ht. 1.00 m surmonté d'un treillis soudé noir, gris anthracite ou vert. L'aspect et la finition du mur devra être en concordance avec la construction principale. NENT PAYSAGER SPECIFIQUE
bande paysagère à l'interface avec les obligatoirement plantée selon la palett	erface avec les <u>rives de l'Eure</u> selon la palette végétale renseignée dans le règlement
bande paysagère <u>dédiée à la gestion hy</u> obligatoirement plantée selon la palette	bande paysagère <u>dédiée à la gestion hydraulique</u> à l'interface avec la zone au sud oblicatoirement plantée selon la palette véaétale renseionée dans le réalement

DOSSIER n. 140619

Se référer au réglement éarit (pièce PA10 du Dossier de Permis d'Amémager) pour l'emsemble des précisions.

Commune du Val-de-Reuil DEPARTEMENT DE L'EURE

Sise Voie DAGOBERT Lotissement "Le Domaine des Noés

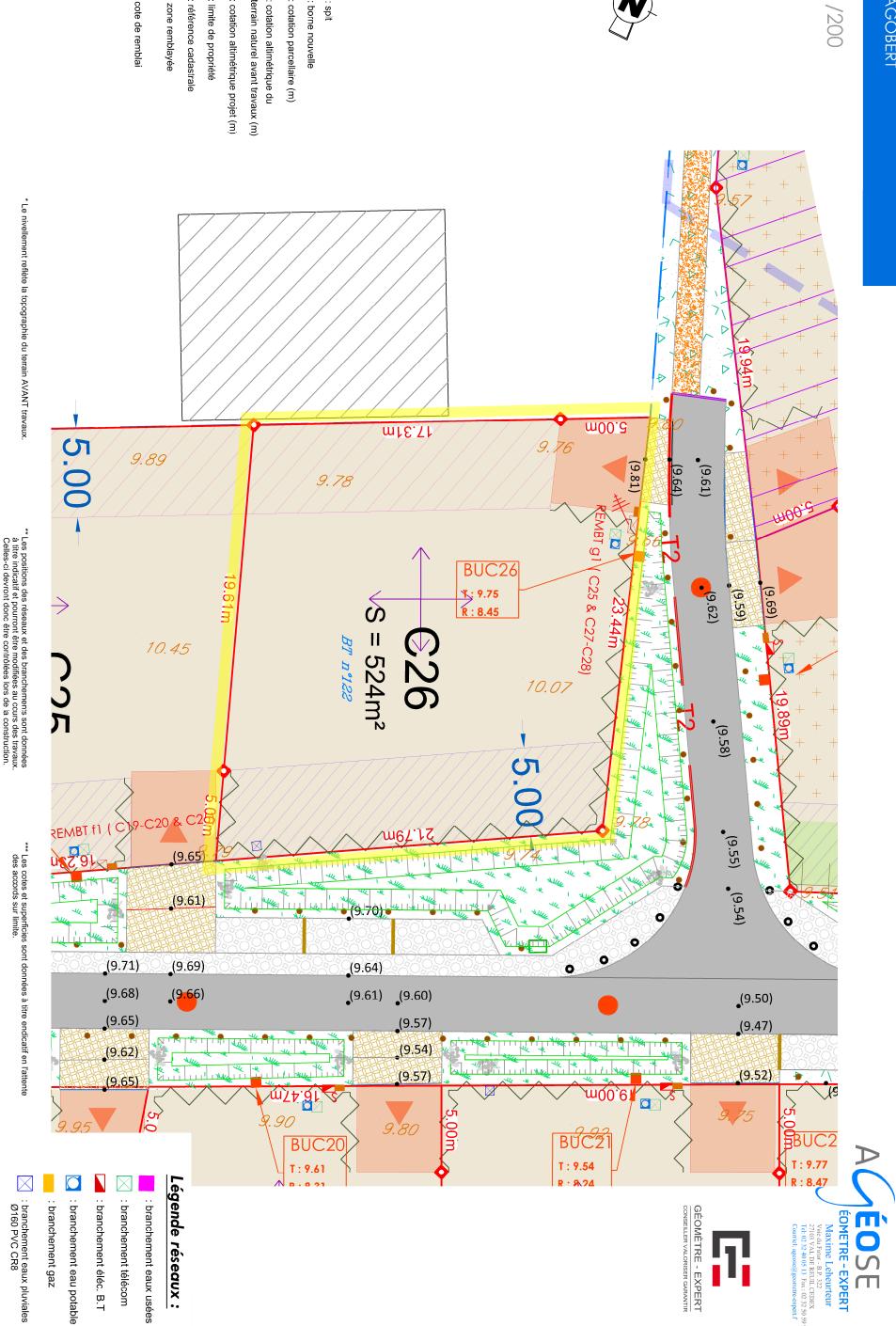
Echelle 1/200

PLAN DE VENTE DU LOT N°C26 Parcelle Section BT n°122



ALTITUDE LOTISSEMENT

Immeuble Magelan III
509, Contre Allée - Route de Neufchâtel
76230 ISNEAUVILLE
① 02.76.51.05.22



B21 9.20

: cote de remblai

zone remblayée

XI nº 250

141.49

140.83 11.49m Légende :

: borne nouvelle